



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00179** du
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à **26 DEC. 2025**

Domicilié (e) **RASOLOSON Andrianina**
8 route d'Egly
91290 ARPAJON

En vue de la réalisation : Dans le cadre du programme d'isolation de façade mené par SNCF Réseau, remplacement des menuiseries actuelles par de nouvelles équipées de vitrage acoustique.

Les 2 menuiseries actuelles déjà en aluminium gris seront remplacées par de nouvelles menuiseries en aluminium gris (pas de modification d'aspect). Le velux sera également remplacé.

Sur un terrain sis **142 RUE DE PARIS**
Cadastré **AO114**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

26 DEC. 2025

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, **Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que**
l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n°
DP 94078 25 00179 du **26 DEC. 2025** a été affichée en Mairie du **au** conformément
aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,